

04 sep 2017 -13:25

Les véhicules importés peuvent à présent aussi être immatriculés, sur rendez-vous, dans les antennes DIV!

A partir du lundi 4 septembre, les personnes qui ont importé un véhicule depuis l'étranger peuvent également, sur simple rendez-vous, les faire immatriculer dans les différentes antennes DIV. Immatriculer un véhicule importé demande plus de temps que l'immatriculation d'un véhicule acheté en Belgique. Pour diminuer les files d'attente au guichet de la DIV, il sera possible, dès ce 4 septembre, de prendre rendez-vous pour immatriculer un véhicule importé.

QUAND

Les jours où il vous est possible de prendre rendez-vous peuvent différer d'une antenne DIV à l'autre.

COMMENT

Tout qui veut un rendez-vous peut le faire via www.mobilit.belgium.be.

Où

La liste des différentes antennes DIV figurent sur notre site web :

<https://mobilit.belgium.be/fr/contact/adresses>

Le SPF Mobilité souhaite, par ces mesures, aider les citoyens à faire immatriculer leur véhicule le plus rapidement et le plus souplement possible.

Il n'est en effet pas obligatoire de se présenter personnellement à un guichet de la DIV pour faire immatriculer des véhicules importés. Toute personne qui le souhaite peut encore toujours introduire, via bpost auprès de la DIV, le formulaire rose de demande d'immatriculation qui peut -être obtenu chez l'assureur ou le garagiste.

L'an passé, 1.713.829 véhicules étaient immatriculés dans notre pays, dont 270.145 importés depuis l'étranger.

Plus d'infos:

Sven Heyndrickx

Porte-parole SPF Mobilité et Transports

0473/83.64.90

SPF Mobilité et Transports
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 31 11
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth
Porte-parole
+32 474 41 37 47
presse@mobilit.fgov.be